



COMMUNE DE PESSAC SUR DORDOGNE

SEANCE DU 28 NOVEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-huit novembre à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt et un novembre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Bernard DUDON.

Étaient présents : Mmes BRACHET, DEMEUSY, LE GAL, PRIGENT
MM. TALON, FAUP-MANDRAT, CAPAFONS, HENRY

Absents excusés : Mme GARBAY donne pouvoir à M.CAPAFONS, Mme MAC CARTY

Secrétaire de séance : Mme Danièle DEMEUSY

Le Compte-rendu du Conseil Municipal, en date du 17 octobre 2017, est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée délibérante.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour :

I/ Approbation pour l'ouverture d'une ligne de Trésorerie

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet d'ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie de 10 000€.

Ce crédit est destiné à couvrir un besoin éventuel et ponctuel de disponibilités et à faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court.

Ce crédit sera comptabilisé hors budget dans les comptes financiers de la collectivité.

DECISION

Le Conseil Municipal de PESSAC SUR DORDOGNE, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et les discussions ouvertes sur le sujet,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver dans le principe le projet qui lui est présenté ;
- de décider de demander à la Caisse d'Épargne, une ligne de crédit de trésorerie ayant les caractéristiques suivantes :

Montant : 10 000€
Taux : 1.27%
Durée : 1 AN
Frais de dossier : néant
Commission d'engagement : 45€
Commission de mouvement : néant

- de prendre l'engagement pendant toute la durée des prêts de créer et de mettre en recouvrement, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

Le Conseil Municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Le Receveur est la Perceptrice de la Trésorerie de CASTILLON LA BATAILLE

II/Commune de PESSAC SUR DORDOGNE portant transfert au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde de la compétence « Eclairage public »

Vu l'article L5212-16 du code général des collectivités territoriales relatif aux syndicats à la carte,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) modifiés par arrêté préfectoral en date du 22 août 2006,

Afin d'offrir une meilleure réactivité au profit des communes, le SDEEG peut assurer la pleine compétence en matière d'Eclairage Public tant au niveau des travaux que de l'entretien. Ce processus lui confère également la qualité d'exploitant de réseau dans le cadre de la mise en application du décret du 5 octobre 2011 dit « anti endommagement » des réseaux.

L'organisation interne du Syndicat (Bureau d'Etudes, Techniciens ...) et ses multiples références garantissent un montage sérieux des dossiers ainsi qu'un suivi des opérations sur le terrain.

Quant à la commune, elle conserve la totale maîtrise des aspects budgétaires, de la programmation des chantiers et du choix du matériel d'Eclairage Public.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire de la commune de PESSAC SUR DORDOGNE, justifiant l'intérêt de transférer au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) les prérogatives dans le domaine de l'éclairage public, selon les modalités techniques, administratives et financières de transfert et d'exercice des compétences définies dans le document ci-joint.

Ce document, adopté par délibération du Comité Syndical, est susceptible d'être modifié au regard des marchés de travaux passés par le SDEEG et des évolutions réglementaires ; toute modification est portée à la connaissance de la commune dès sa mise en application.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à neuf voix pour et une abstention** des membres présents et représentés,

***DECIDE** à partir du **1er Janvier 2018** du transfert au SDEEG pendant une durée de 9 ans des prérogatives suivantes :

- ✓ maîtrise d'ouvrage des investissements sur les installations d'éclairage public, d'éclairage des installations sportives et de mise en lumière, comprenant notamment les extensions, renforcements, renouvellements, rénovations, mises en conformité et améliorations diverses,
- ✓ maîtrise d'œuvre des travaux d'Eclairage Public réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental,
- ✓ maintenance préventive et curative des installations d'éclairage public,
- ✓ valorisation des Certificats d'Economies d'Energie portant sur l'éclairage public,
- ✓ exploitation et gestion du fonctionnement du réseau éclairage public.

*CHARGE Monsieur le Maire de signer la convention de transfert de compétence.

III/ Soutien du Conseil municipal à la Motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1er octobre 2017.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1^{er} octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Il en donne la lecture :

"Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité"

Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1^{er} octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

- Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture,...
- Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).
- Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.

Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des Etats Généraux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités » ».

Après lecture faite, le Conseil Municipal, **à huit voix pour, une voix contre et une abstention,**

APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;

S'ASSOCIE solidairement à la démarche de l'association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

Questions diverses

***Préparation du Petit Journal du second semestre**

Monsieur le Maire sollicite la commission pour cette préparation. Une réflexion est à mener sur les sujets à publier. La publication pourrait être lancée avant la cérémonie des vœux.

***Aménagement paysager du centre bourg**

Le projet remis par le CAUE a été pris en compte. Un paysagiste accompagné d'un pépiniériste élaborent des devis pour sa mise en application.

Madame BRACHET rappelle qu'elle privilégie la plantation de lierre au lieu de l'implantation de minéraux (cailloux). Madame PRIGENT soutient cette solution.

Monsieur TALON indique qu'il est difficile de planter des sardines pour tenir le géo-textile, les minéraux permettraient son maintien.

Pour l'instant, toutes ces informations sont bien prises en considération et une décision sera prise le moment venu.

***Diagnostic Archéologique de parcelles de terrains au lieu-dit « Pièce de l'Eglise »**

Un diagnostic prescrit par l'arrêté de Monsieur le Préfet sur demande du propriétaire a relevé qu'une partie de ces parcelles concernées, recelait des vestiges archéologiques. Tout dossier d'urbanisme concernant ces parcelles doit être soumis à l'avis du Service Régional de l'Archéologie. Pour l'instant, le propriétaire de ces dites parcelles ne s'est pas rapproché du secrétariat pour un éventuel projet.

***Commerçant/ Demande d'indemnisation pour perte d'exploitation durant les travaux d'aménagement et de sécurisation du bourg**

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu d'un commerçant, par courrier en recommandé avec accusé de réception, une demande d'indemnisation pour perte d'exploitation. La collectivité a sollicité son assurance dans le cadre de sa protection juridique. Un avocat devrait être missionné afin de conseiller la Collectivité. Ainsi, une réponse rédigée au vu des pièces fournies par le commerçant et de différents éléments relevés, lui sera adressée.

***Présent des aînés de plus de 75 ans**

Mesdames DEMEUSY et LE GAL présentent leur idée à l'Assemblée selon le budget prévu pour cet achat qui concerne 35 personnes et 15 couples. Elles souhaitent vivement que la prévision budgétaire soit revue à la hausse l'an prochain car il leur a vraiment été difficile de trouver un cadeau de qualité respectant le budget.

La distribution de ce cadeau est prévue le Vendredi 29 décembre 2017. Les Conseillers se réuniront au secrétariat de Mairie à 9h30.

***Cérémonie des vœux 2018**

Monsieur le Maire rappelle que cette cérémonie aura lieu le Samedi 13 janvier 2018, à 18h00, au Foyer Communal. Monsieur FAUP-MANDRAT indique qu'une mise au point pour l'organisation du buffet sera faite lors du prochain Conseil du 19 décembre. Il devrait avoir réuni toutes les données nécessaires. Afin de servir des toasts chauds, Monsieur CAPAFONS propose de mettre à la disposition des associations et de la commune, une boîte isotherme que possède la Recyclerie. Il s'engage à vérifier qu'elle n'a pas été vendue.

***Entrevue avec l'inspection de l'éducation nationale**

Monsieur le Maire fait part à son Conseil que, lors d'une entrevue avec l'inspecteur de l'Académie, il a été informé que le RPI des écoles échappera à la fermeture d'une classe à la rentrée 2018 mais que, par ailleurs, au vu des statistiques actuelles, cette fermeture devrait être inévitable à la rentrée 2019.

***Achat de mobilier urbain**

Faisant suite aux décisions de la commission « Espaces verts », Monsieur le Maire liste les différents mobiliers commandés lors du salon des Maires, à savoir : trois bancs, six poubelles, un rack à vélos et six tables pliantes complémentaires pour le Foyer.

***Participation au Congrès des Maires**

Monsieur la Maire relate sa participation au Congrès et fait part à son Conseil des diverses informations apprises et notamment lors du discours de Monsieur le Président de la République.

***Achat d'une bannière**

Un administré de la Commune a prévenu Monsieur le Maire qu'une bannière d'une fanfare pessacaise datant de 1880, en excellent état, devait être mise en vente aux enchères, à la Rochelle. Selon l'estimation du commissaire priseur, l'adjudication pouvait atteindre +/- 200 €. Après consultation, les conseillers ont considérés que cette acquisition faisait partie du patrimoine historique de la commune et qu'il fallait proposer une offre d'achat. La commune s'est positionnée pour une offre limitée à 500 €. L'offre de la collectivité a été retenue pour une valeur de 460 € frais compris. La bannière devrait être livrée sous peu.

***Accidentologie /Département de la Gironde**

Monsieur le Maire relève que ce mois d'octobre 2017 est le mois au cours duquel le nombre de morts sur la route est le plus élevé ces 10 dernières années.

***Arbre de Noël de la Commune**

L'arbre de Noël de la Commune est prévu au Foyer Communal le Samedi 09 décembre à 15h30. Les décorations seront installées au foyer le mercredi 06 décembre.

***Installation d'un sapin de Noël**

Monsieur la Maire propose qu'un grand sapin décoré soit installé sur la place du Pont. Après discussion, cette idée n'est pas retenue car la collectivité ne bénéficie pas assez de temps pour mettre cette idée en pratique (fournisseur/ coût/ transport et support).

***Organisation de marchés de Noël**

Des associations communales de Gensac et Pessac organisent des marchés de Noël.

- le samedi 09 décembre au Foyer de Gensac
- le dimanche 10 décembre au Foyer de Pessac;

Le Marché de Noël du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) des communes de Gensac, Pessac et Juillac, est organisé le Mardi 05 décembre vers 17h00 dans la cour de l'école de Gensac.

***Circulation des personnes à mobilité réduite (PMR) devant le salon de coiffure**

Madame PRIGENT interroge la Commission d'urbanisme afin de savoir si une commission officielle a validé nos aménagements de sécurité PMR, car elle pense que le passage pourrait être difficile devant le salon de coiffure. Cette crainte sera communiquée au maître d'œuvre et à l'entreprise.

***Bandes blanches de STOP effacées**

Madame BRACHET constate que des bandes blanches de STOP de nos voies communales ne sont plus apparentes ; Monsieur TALON indique qu'elles seront prochainement repeintes par l'agent technique. Il prévoit de lancer une commande de peinture.

***Travaux de nettoyage des quais et cales**

Monsieur le Maire prévoit de contacter le responsable de l'Entreprise pour connaître l'état d'avancement des travaux.

Madame BRACHET informe que, lors d'une entrevue avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes, elle lui a demandé de prévoir chaque année une enveloppe destinée aux frais liés à l'entretien annuels de ces derniers.

***Toiture du Temple**

La commission « bâtiments et travaux » envisage de faire inspecter la toiture pour une éventuelle rénovation.

L'ordre du séjour étant épuisé.

La séance est levée à 23h15.